

Gîte « MYL Bulles »

Conditions générales de vente :

Pour régler votre séjour : si vous résidez en France : vous pouvez régler votre séjour par chèque bancaire, espèces, carte bancaire ou virement.

Si vous résidez à l'étranger : faites établir un chèque de banque par votre banquier, ou par carte bancaire internationale ou par virement.

Article 1 - durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 - responsabilité : Le service de réservation qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Le service de réservation ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement du séjour.

Article 3 - absence de rétractation : pour les réservations effectuées par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 4 - règlement du solde : le client devra verser au service de réservation le solde de la prestation convenue le jour de la réservation et la caution avant le début du séjour.

Article 5 - arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées lors de la réservation. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le propriétaire au 06.82.16.98.17 ou 07.65.20.36.84

Article 6 - annulation du fait du client : toute annulation doit faire l'objet d'une demande par mail au champagne.brassart@gmail.com. Si l'annulation est faite avant les 15 jours inclus avant le début du séjour, le solde sera entièrement remboursé par virement bancaire. Entre 14 et 8 jours inclus avant la date du début du séjour il sera retenu 50% du montant de la location. Entre 7 et 2 jours inclus avant la date du début du séjour il sera retenu 75% du montant de la location. Annulation la veille ou le jour d'arrivée initialement prévu ou non-présentation il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 7 - annulation du fait du vendeur : lorsqu'avant le début du séjour, le service de réservation annule ce séjour, il doit informer l'acheteur le plus tôt possible qui sera remboursé immédiatement sans pénalités des sommes versées.

Article 8 - interruption du séjour : En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si le motif est couvert par l'assurance annulation dont peut bénéficier le client.

Article 9 - capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité minimum de 4 personnes et maximum de 8 (possibilité de le réserver pour 2 personnes au prix de 4). Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les clients supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 10 - cession du contrat par le client : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour.

Article 11 - assurances : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 12 - état des lieux : Un inventaire est établi au début du séjour et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Le locataire est tenu de jouir du bien loué raisonnablement. L'état de propreté du gîte à l'arrivée devra être constaté dans l'état des lieux.

Article 13 - animaux : Le présent contrat précise qu'aucun animal n'est admis dans le gîte. En cas de non-respect de cette clause, le propriétaire peut refuser le séjour : aucun remboursement ne sera alors effectué.

Article 14 -dépôt de garantie : A l'arrivée du client dans une location, un dépôt de garantie dont le montant est annoncé lors de la réservation est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué immédiatement ou au plus tard dans les 7 jours, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Signature du locataire

suivi de la mention "lu et approuvé"